Permanences PLUi - Uniquement sur rendez-vous

Comme annoncé lors des réunions publiques les permanences PLUi s’ouvrent sur les créneaux suivants :
mercredi 3 juillet entre 19h30 et 21h30
samedi 6 juillet entre 14h30 et 16h30
mardi 9 juillet entre 19h et 21h
Ces permanences sont assurées uniquement sur rendez-vous à prendre auprès du service urbanisme 01 60 59 18 08
ou par @ plui@ville-boisleroi.fr

PLUi
Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération
PERMANENCES EN MAIRIE
BOIS-LE-ROI
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
SUR RENDEZ-VOUS
plui@ville-boisleroi.fr
www.ville-boisleroi.fr

09/07/2024